Waremme, le 2 juillet 2020

Compte rendu de la réunion « Priorisation »
Commission Locale de développement Rural
1er juillet 2020

Membres de la CLDR :

- Présents : 17 personnes : Etienne CARTUYVELS, Axelle DE POTESTA, Patrice DECELLE, Jean-Marc DELCHAMBRE, Guy FRYNS, Hubert GODIN, Herbert HANSEN, Joseph KEPPENNE, Xavier LECLERCQ, Camille LÉONARD, Sophie LÉONARD, Aurore NAGANT, Paul NELISSEN, Baptiste PIRON, Rita RIGGI, Olivier SIMONON, François THONON.

- Pour la Commune : Ludovic RASE, Agent-relais de l'opération
- Pour la FRW : Colin SONCK, Marc VAN DEN BROECK, agents de développement

- Excusés *:* 9 personnes
    - Dimitri COLLIGNON, Anne DESCHAMPS, Maxime ETIENNE, Sandrine FRESON, Virginie KLASSEN, Marie-Luce KOKELBERG, Viviane SBRASCINI, Caroline VAN KERREBROECK, Muriel WERY.

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante : https://bit.ly/Faimes-priorisation

Ordre du Jour

- Debriefing des commentaires du catalogue
- Objectifs de la soirée
- La minute pour convaincre
- Consignes pour la priorisation
- Suites données à la priorisation

1. Débriefing des commentaires du catalogue

Suite au travail de rédaction du catalogue de projets par Laurence Docquir, les membres de la CLDR ont eu l'occasion de relire les fiches-projets et de faire leurs remarques en vue de l'approuver.

Les remarques ont été transmises à Laurence Docquir. Nous revenons ce soir sur les remarques qui nécessitent une explication ou sur les questions posées qui demandent réponse.

Ci-dessous les quelques échanges dont il est intéressant de garder une trace pour la suite.

<u>Projet 10 : Aménagement de la place Joseph Wauters à Celles</u>

- *Pourquoi ne pas inclure le parvis de l'église dans le périmètre de réaménagement ? Et sait-on pourquoi le tracé de la route a-t-il été dévié lors des travaux du réaménagement du rond-point ?* Il y avait autrefois un « flot » ou marre sur la place qui a ensuite disparu. Un chemin menant directement de l'arrière de l'église au carrefour de la salle La Forge existait également pour accéder à l'église. Ces informations pourront éventuellement inspirer le projet de réaménagement de la place.

Carte du dépôt de la guerre (1865 - 1880)

<u>Projet 12 : Création d'une zone nature et services dans le centre de Celles</u>

- *Ce projet ne risque-t-il pas de phagocyter les autres au vu de son coût ?*
  Il semble que le coût de ce projet ait été surévalué. L'estimation budgétaire serait plutôt de €€€€ (entre 250.000€ et 500.000€).

<u>Projet 16 : Création d'une maison multi-services</u>

- *Un espace de coworking va bientôt ouvrir dans la ferme des Moreels à Viemme. Il ne faudrait pas que ce projet leur fasse concurrence.*
  En effet, ce sera à intégrer dans la réflexion. Mais l'espace de travail partagé (plus que de coworking) proposé dans le projet est un des services qui est prévu dans le projet. Il y en a d'autres : crèche, Accueil Temps Libre, local pour les permanences…

<u>Projet 22. Amélioration de la communication</u>

- *Ne serait-il pas intéressant de développer une newsletter communale de manière à communiquer fréquemment sur toute une série d'actualités communales qui ne paraissent pas dans le bulletin communal ? Par exemple les avis d'urbanisme.*

Projet 26 : Soutien à la création d'une entreprise spécialisée dans l'entretien de haies

- *N'est-ce pas en contradiction avec le projet 25 de « formation du personnel communal à l'entretien d'espaces verts » ?*
  Le projet 25 vise surtout à former le personnel communal à un entretien durable des espaces verts, avec une gestion raisonnée et différenciée des différents espaces afin de favoriser plus de biodiversité mais également de faciliter l'entretien de ces espaces suite à l'interdiction de l'usage de produits phyto sanitaire.
  Par contre, les ouvriers communaux ont déjà de nombreuses tâches à réaliser et leur rajouter l'entretien des dizaines voire de centaines de mètres de haies en plus entraînera probablement une charge de travail trop importante. L'idée est donc de passer par une entreprise de travail adaptée pour réaliser l'entretien de ces haies, souvent problématique. L'asbl Aurore à Hannut est déjà une entreprise de travail adaptée qui réalise ce genre de travail et qui a diversifié ses activités, dans le maraîchage notamment. Il faudra voir s'ils sont intéressés par cette tâche, sinon pourquoi ne pas soutenir la création d'une entreprise similaire qui serait active sur Faimes et les communes aux alentours. Tel est l'objectif de ce projet : soutenir la création d'une entreprise de travail adapté afin de solutionner l'entretien de haies souvent problématique.
- *Si l'idée est de soutenir la création d'une entreprise de travail adapté, ne pourrait-on pas réorienter le projet en voyant quelles seront les tâches que les employés réaliseront ? Pourquoi pas autre chose que l'entretien de haies ?*
  Pourquoi pas, ce sera à redéfinir lors de l'approfondissement du projet.

Projet 33 : Développement de nouveaux logements

- *Quelle est la volonté politique en matière de développement de logement ?*
  Réponse du Bourgmestre : Il n'y a pas vraiment de volonté politique, on ne peut pas aller à l'encontre d'un particulier qui souhaite vendre son terrain à bâtir. La commune de Faimes est assez prisée par les nouveaux ménages, on ne souhaite pas créer plus de logements que ce qu'il s'en crée naturellement.

Autres questions par rapport aux projets

- *Est-il possible de rajouter un nouveau projet par après ?*
  S'il s'agit d'un projet nécessitant un subventionnement par le développement rural, le décret prévoit la possibilité d'ajouter un projet tous les 5 ans via un addendum. S'il s'agit par contre d'un projet non subventionnable via le Développement Rural, il peut être ajouté à tout moment.

- *Comment intégrer dans la réflexion sur les projets les préoccupations qui sont nées suites à la crise du COVID19 ?*
  Pour toute une série de choses, que ce soit la gestion d'une crise sanitaire par les autorités ou encore les vols de nuit qui ont augmenté à Bierset, ce n'est pas via l'ODR qu'on pourra apporter une réponse.
  Par contre, la crise du Coronavirus a mis en évidence certaines limites de notre système actuel et la nécessité de modifier certains de nos comportements comme relocaliser une partie de notre économie, repenser nos déplacements, nos modes de consommation notamment alimentaire, etc. La crise a également permis de voir émerger de beaux mouvements de solidarité. Ces différents éléments peuvent être intégrés dans l'ODR via votre choix de projets, par votre vote pour la priorisation.

2. Objectifs de la soirée

Les commentaires et questions faites à propos du catalogue de projet à présent passés en revue, l'objectif principal de la soirée peut être abordé : la priorisation des projets.

Prioriser les projets en 3 lots correspondant à 3 délais de mise en œuvre (3 ans, 6 ans et 10 ans) va permettre de les approfondir selon 3 degrés d'importance et ainsi d'économiser du travail. Les projets qui seront placés en lot 3 ne devront en effet pas être approfondis pour le moment. Les projets du lot 2 nécessiteront eux une description détaillée et les projets du lot 1 nécessiteront une description et un budget détaillé.

Chaque année, la CLDR aura l'occasion de choisir quel projet elle souhaite mette en œuvre en fonction des besoins, de ses souhaits ou des opportunités du moment.

3. La minute pour convaincre

Chaque participant dispose d'une minute pour convaincre les autres sur le projet qu'il souhaite voir réalisé le plus rapidement.

Les différentes interventions reflètent la diversité des thématiques chères aux participants.

4. Consignes pour la priorisation

Les consignes de vote pour la priorisation ont été expliquées lors de la séance. Elles sont également présentes sur le bulletin de vote et dans le mail que Marc vous a envoyé ce 2 juillet.

Les bulletins de vote papier sont à rendre pour le 6 juillet au plus tard à l'Administration communale à Ludovic Rase ou son collègue Nicolas Hubin en son absence. Ils peuvent également être scannés et envoyés à m.vandenbroeck@frw.be.

Le document Excel (envoyé par mail) peut lui être renvoyé pour le 8 juillet au plus tard à m.vandenbroeck@frw.be.

Questions par rapport à la priorisation

- *Quelle est la différence entre les projets pour lesquels nous pouvons marquer (dans la dernière colonne du bulletin de vote) notre souhait de s'investir ou notre investissement général dans la CLDR pour mener à bien tous les projets ?*
  Les projets où nous avons laissé une case blanche dans le bulletin de vote pour l'investissement personnel sont les projets qui ne pourront pas être réalisés sans une implication citoyenne. Ces projets sont bien sûr également ouverts aux personnes extérieures à la CLDR, nous aurons besoin de forces vives pour mener à bien ces projets.
  Pour les autres projets, les membres de la CLDR pourront s'investir dans leur mise en œuvre en définissant de manière plus précise ce qui se retrouvera derrière. Mais à un moment la main sera laissée à des bureaux d'étude et des maîtres d'ouvrage pour l'exécution de ces projets.

- *Comment savoir si les projets sont éligibles pour des subsides ?*
  Les projets qui sont éligibles pour des subsides en développement rural sont indiqués via l'acronyme « DR » dans la colonne « financement ». D'autres projets peuvent aussi être financés par d'autres pouvoirs subsidiant (Infrasport, espaces verts, appels à projet…) mais c'est le rôle de la FRW d'aller frapper aux bonnes portes pour aller chercher les subsides.

- *Sachant que la Ministre de la ruralité (Céline Tellier, Ecolo) a annoncé revoir la procédure d'octroi de subsides, ne devons-nous pas orienter la priorisation des projets vers des thématiques plus « écolo » comme la biodiversité ou la mobilité douce pour s'assurer qu'ils soient finançables ?*
  La Ministre Céline Tellier a annoncé vouloir revoir les critères pour le financement des projets des PCDR afin que les projets aillent vers plus de développement durable, renforcent la participation citoyenne et bénéficient au plus grand nombre. Elle a annoncé qu'une nouvelle circulaire précisant la procédure sortira à l'automne mais pour le moment c'est tout ce que nous en savons. Le seul exemple concret qu'elle a cité est que le logement qui ne bénéficie qu'à ses habitants a moins de sens pour elle qu'une piste cyclable bénéficiant à tous les habitants d'une entité. Pour le moment votez donc en votre âme et conscience et s'il faut revoir l'ordre de priorité de certains projets à l'automne nous pourrons encore le faire à ce moment-là.

- *Qu'en est-il des lots 0 ? Quels sont les projets qui seront lancés en premier ?*
  Les projets lot 0 – c'est-à-dire des projets qui peuvent être menés directement car ils ne nécessitent pas de financement, juste des moyens humains – sont connus. Ils sont indiqués sur le bulletin de vote. Pour le moment, le projet qui sera lancé en premier n'a pas encore été choisi. Indiquez dans le bulletin de vote pour quels projets vous souhaitez vous investir et nous pourrons identifier le projet que nous pouvons lancer en premier.

5. Suites données à la priorisation

- 6 juillet : date limite pour la remise des bulletins de vote papier (déposés à l'administration ou scannés et envoyés par mail).
- 8 juillet : date limite pour l'envoi des bulletins de vote électronique.
- 9 juillet : compilation FRW et envoi du résultat au Collège (5 projets en lot 1 – 8 projets en lot 2 – le reste en lot 3)
- 14 juillet : comité de suivi (positionnement en fonction des moyens humains et financiers de la Commune)
- Été : Travail de rédaction des fiches par Laurence
- Septembre : CLDR résultat de la priorisation
- GT-projets du lot 1 seront organisés en septembre

Pour le secrétariat de la CLDR,
Colin Sonck et Marc Van den Broeck

Evaluation des séances

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

2 personnes sur 17 ont remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1.	Respect des horaires	100%
2.	Local adapté	75%
3.	Qualité de l'animation	100%
4.	Objectifs de la réunion clairs et sensés	100%
5.	Méthodologie de travail intéressante	75%
6.	Séance productive	100%
7.	Travail personnellement enrichissant	100%
8.	Plaisir de participer	100%
9.	Evaluation globale	100%

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Colin Sonck ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : c.sonck@frw.be ou m.vandenbroeck@frw.be ou Ludovic Rase (agent relais de l'Opération) au 019/339 869 ou ludovic.rase@faimes.be